
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 décembre 2025 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCE :

Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Monsieur Catherine ROCHFORT, Cheffe de division des permis et inspection
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur François MORIER, Commandant du PDQ 31
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 34.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA25 14 0320

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0321

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 30

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 14 0322

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 35

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.06 - Période de questions du public

À 18 h 48, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». La secrétaire d'arrondissement rappelle les règles pour la période de questions. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrit.e.s sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Alexandre Campeau-Vallée	Sécurité dans la ruelle de la 1 ^{re} Avenue entre Bélanger et Beaujeu
Véronique Lévesque-Pelletier	Sécurité dans la ruelle de la 1 ^{re} Avenue/Molson entre Bélanger et Beaujeu
Guy Fredette	Règlementation pour l'utilisation des trottinettes sur les pistes cyclables
Ricky NG Adam	Alternatives multimodales de transport dans l'arrondissement
Paul Jacques-Mignault	Programmation hivernale de BIXI
Luc Lupien	Avenue Querbes en sens unique
Karine Besson	Manque de locaux pour les organismes communautaires dans Villeray
Geneviève Tremblay-Farfard	Problématique sur un trottoir trop étroit pour chaises roulantes et poussettes – rue Jarry / 18 ^e Avenue (devant épicerie Kim Phat) <i>Photo déposée</i>
Mostafa Ben Kirane	Les personnes en situation d'itinérance

À 19 h 29, la secrétaire d'arrondissement fait lecture des questions des citoyen.ne.s ayant été transmises à l'aide du formulaire en ligne.

Dianne Bleau	Déneigement
Pierre Deschênes	Parvis et terrains attenants au Centre William-Hingston
Jean-Jacques Bédard	Aménagement des parcs et espaces publics pour les personnes âgées.
Jean-François Leclerc	Réaménagement des secteurs du boul. l'Acadie et abords de la métropolitaine

À 19 h 38, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h 39, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 19 h 40, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0323

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant

maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254969010

CA25 14 0324

Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) - appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser des contingences de 36 260,82 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 60 936,75 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257944002

CA25 14 0325

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC) en conformité avec le bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1255839003

CA25 14 0326

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière maximale totalisant 1 254 578 \$ à 17 organismes de l'arrondissement, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement comme suit :

Organisme	Projet	Axe d'intervention	Montant
Joujouthèque Saint-Michel inc.	Trio Gagnant	1	32 169 \$
Corporation de gestion des loisirs du Parc	Leaders de demain	1	53 770 \$
Mon Resto Saint-Michel	Les Relevailles de Saint-Michel	1	40 641 \$
Villeray dans l'Est	Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray	1	25 294 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord	T'es mon genre	1	56 436 \$
Espace-Famille Villeray	Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances	1	37 865 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension	Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir	1	4 657 \$
Corporation de gestion des loisirs du Parc	Les sports de minuits	2	69 164 \$
Corporation d'Éducation Jeunesse	Projet ados Rousselot	2	46 500 \$
Ali et les Prince*sse*s de la Rue	Avenir Jeunesse	2	39 857 \$
La Grande Porte	Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !	2	61 714 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Prévention par le travail de rue VSMPE	2	82 370 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension	Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence	2	55 828 \$
Villeray dans l'Est	Espace dans l'est par et pour les jeunes	2	44 242 \$
Centre socioéducatif Lasallien	Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes	2	69 857 \$
Vivre St-Michel en Santé	Prévention jeunesse Saint-Michel	2	28 286 \$
L'Organisation des Jeunes de Parc Extension inc.	X-Art Satellite	2	32 572 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous	2	51 857 \$
Clinique Juridique de Saint-Michel	Criminalité dans tabou	2	41 142 \$
Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide	Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité	2	380 357 \$

2. d'approuver le projet d'addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer l'addenda 1 pour et au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1254287001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0327

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1254518012

CA25 14 0328

Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT QUE les demandes au Fonds d'aide au développement (FADM) de Desjardins ont pour objectifs de financer des projets qui répondent aux besoins des milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du FADM;

CONSIDÉRANT QUE la demande permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet d'aménagement de la salle polyvalente de la bibliothèque de Saint-Michel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;

- 3. de confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet, soit un montant de 22 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259359001

CA25 14 0329

Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les conditions du programme et désigner la personne responsable des demandes d'aide financière.

CONSIDÉRANT QUE le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) a pour objectif général de lutter contre la criminalité et de renforcer la sécurité des personnes et des milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation des projets Animation estivale dans les parcs, Un Pont Entre Nous, et Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

- 1. d'autoriser les dépôts de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous »;
- 2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
- 3. de s'engager à respecter les conditions du programme.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255781012

CA25 14 0330

Approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

- 1. d'approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins pour les objets de dépense suivants :
 - électricité/énergie 2 947 000 \$
 - sel et abrasifs 658 600 \$
 - agrégats et matériaux de construction tel que pierre, béton et asphalte 567 100 \$
- 2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259574009

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0331

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259533013

CA25 14 0332

Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14006 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2026 ».

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259574006

CA25 14 0333

Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14007 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1258343013

CA25 14 0334

Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14008 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1259574005

CA25 14 0335

Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1259574007

CA25 14 0336

Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1259574008

CA25 14 0337

Donner avis de motion afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la « famille commerce », ou aménagé pour être occupé par un usage de la « famille commerce », et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la « famille commerce », ou aménagé pour être occupé par un usage de la « famille commerce », et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.07 1257761019

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 46.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.